

absences non justifiées. Nous le faisons voir par des chiffres et des observations que nous empruntons aux rapports des inspecteurs.

Voici d'abord un petit tableau qui montre combien d'élèves avaient plus de 50 absences non justifiées dans les deux arrondissements d'inspection, le 1^{er} et le 5^e, où les absences non justifiées ont atteint les chiffres les plus élevés, 11341 resp. 53642, soit 1,9 resp. 14,2 par élève :

Absences non justifiées.	Élèves du	
	1 ^{er} arrond.	5 ^e arrond.
51 à 100	26	145
101 à 150	13	106
151 à 200	3	35
201 à 250	1	21
251 à 300	1	8
301 à 350	1	3
351 à 400	1	5
401 à 450	»	1
451 à 500	»	1
	46 élèves.	325 élèves.

Voici ensuite quelques données fournies par l'inspecteur d'écoles du 6^e arrondissement : « Comme les années précédentes, la majeure partie des absences non justifiées tombent dans les 3 derniers mois de l'année scolaire ; elles étaient occasionnées par des élèves qui étaient âgés de 14 ans et qui par cette raison ne croyaient plus avoir de poursuites à craindre en vertu de l'art. 8 de la loi sur l'instruction obligatoire. En exemple citons, à Dippach, 4 de ces élèves avec 219 absences ; à Kopstal, 3 élèves avec 203 absences ; à Mamer, 5 élèves avec 197 absences ; à Grevenknop, 2 élèves avec 231 absences ; à Hunsdorf, 1 élève avec 128 absences non justifiées pendant les 3 derniers mois de l'année scolaire ».

